Le Maubelan

Bulletin d'informations

De haut en bas

De bas en haut

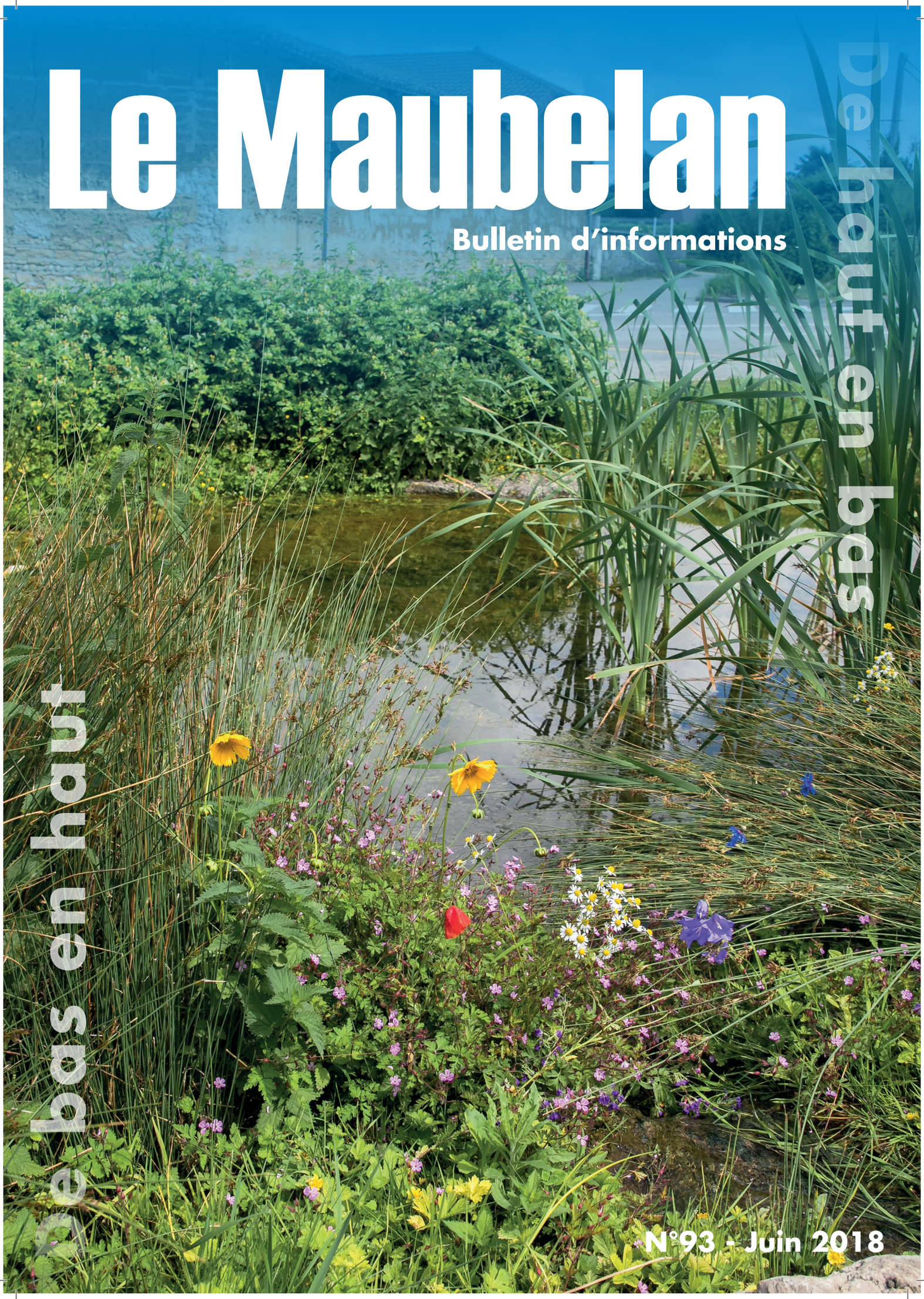

N°93 - Juin 2018

Sommaire

Informations municipales

Jours et heures d'ouverture de la mairie et de la bibliothèque 1
Numéros école, garderie et service périscolaire 1
Sites Internet 1
Boîtes aux lettres 1
Assistante sociale 1
Plan de Désherbage communal 2
Bilan des réalisations depuis 2014 3

Informations générales

Déclaration annuelle de ruches 4
Frelon asiatique 4
Recensement militaire ou recensement citoyen 5
Démarches administratives 5
Brûlage des végétaux 6
Nuisances sonores 6
Ambroisie : déclaration 6
Collecte de sang 7
Agence Mobilité du Nord-Isère 7
CIDFF - Permanences juridiques - Accès au droit Nord-Isère 7

Vie locale

Assistantes maternelles 8
Au marque-pages 8
Conseil Municipal des Jeunes 9
Nettoyage de printemps du 24 mars 2018 10
Calendrier des fêtes 2ème semestre 2018 10

Conseils municipaux

Comptes rendus des Conseils Municipaux : Urbanisme 11
Budget prévisionnel 2018 et note fiscale ..... 12 à 13
Comptes rendus des Conseils Municipaux : Délibérations 14

Associations

Le Sou des écoles 15
Le Club des Jeunes et d'Animation ..... 16 à 17
Le Relais du Plateau 18
Le Comité des fêtes 18
La Chorale « La Voix Des Champs » 19
Le Tennis Club 19
La Découverte 20

Directeur de la publication : Annick ARNOLD
Création & impression : Imprimerie CUSIN - 38300 Meyrié
Crédit photos :
Merci à Bernard GIBAJA et Sylvie MICHEL-PANGOT, nos fidèles photographes - DL - Fotolia - Freepik - DR.

Numéro ISSN 0152 - 2221 - Tirage 830 ex. - Dépôt légal Bibliothèque Nationale Juin 2018

Informations municipales

Jours et heures d'ouverture

la mairie : NOUVEAUX HORAIRES

- Lundi et samedi de 8h30 à 11h30
- Mardi de 14h à 17h
- Jeudi de 18h à 20h

Merci de bien vouloir respecter ces horaires.
Pas de permanence urbanisme le samedi.

Madame le Maire reçoit sur rendez-vous
Tél. 04 74 93 16 76

E-mail général : mairie-maubec@wanadoo.fr
Nouvelles adresses E-mail :
- Urbanisme : urbanisme-maubec@orange.fr
- Communication : communication-maubec@orange.fr

Consultez aussi notre page Facebook :
mairie de Maubec en Isère

la bibliothèque

Hors vacances scolaires
- Mardi de 16h30 à 17h30
- Mercredi de 15h à 19h
- Samedi de 10h à 12h

Juillet et août
- Mercredi de 17h à 19h

Vacances de Toussaint, Février et Printemps
- Mercredi de 15h à 17h

Fermeture vacances de Noël

Tél. 09 67 26 78 18
E-mail : bibliotheque.maubec@gmail.com

Ecole, garderie, périscolaire...

Trois numéros de téléphones utiles :
- Ecole : 04 74 28 47 87
- Garderie : 04 74 93 16 15
- Service périscolaire : Magali : 07 86 18 54 84

Sites commune + CAPI

Vous trouverez de nombreuses informations sur les sites : http://www.maubec-isere.fr
http://www.capi-agglo-fr

Boîtes aux lettres

Dans un souci de rendre la distribution du courrier plus facile et plus efficace pour les facteurs, les boîtes aux lettres doivent être correctement placées, posséder des formats et des ouvertures pouvant accueillir tous les types courants de courriers.
Ainsi, dans les constructions neuves, les boîtes aux lettres doivent obligatoirement respecter les normes NF.
Les boîtes aux lettres des maisons individuelles doivent être aisément accessibles par le facteur. Les abords doivent être régulièrement entretenus.
Elles doivent nécessairement être placées à l'entrée de chaque propriété et comporter de façon claire et lisible, les noms des occupants.

Assistante sociale

Une assistance sociale se tient à votre disposition à la Maison du Conseil Général : 18, avenue Frédéric Dard - 38300 Bourgoin-Jallieu, uniquement sur rendez-vous.

Téléphonez au 04 26 73 05 70 le lundi après-midi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 16h30.

Plan de désherbage communal

Depuis le 1er janvier 2017, la réglementation interdit l'usage des produits phytosanitaires de synthèse (pesticides) dans l'entretien de la plupart des espaces publics.

La commune de Maubec met en place des techniques alternatives :
• Le désherbage mécanique manuel - au Lotissement de Chamont, la place de la mairie et les logements PLURALIS, chemin des Ecoles.
• Le désherbage mécanique tracté - sur l'ensemble des chemins communaux.
• Le paillage des pieds d'arbre, route de Saint-Jean et chemin des Erables.

Nous ne faisons pas que respecter la réglementation.

Nous allons plus loin car la loi autorise encore l'usage des pesticides dans certains lieux comme les cimetières ou les espaces privés de la commune. Elle autorise aussi les traitements avec des matières actives naturelles, mais qui restent des produits phytosanitaires.

Pas d'augmentation des dépenses publiques et des impôts

Les dépenses restent les mêmes car il est possible de faire autrement avec une nouvelle stratégie d'entretien sans que cela coûte plus cher. La commune tient à maîtriser son budget et a su aussi profiter notamment des derniers financements de l'Agence de l'eau à ce sujet.
Et, de manière globale, à l'échelle nationale, le traitement des eaux polluées par les produits chimiques a un coût bien plus important que l'éventuel surcoût des techniques alternatives.

La commune ne sera pas envahie par l'herbe et les graines.

Nous avons la capacité de maîtriser la végétation avec des solutions alternatives. Certains espaces seront privilégiés, aux dépens d'autres, car la lutte alternative demande plus de temps pour un même niveau d'exigence. Une certaine tolérance des habitants sera donc nécessaire.

La commune fait le choix de préserver la santé de ses habitants même si cela implique de ne plus avoir des surfaces « propres », vierges de toute végétation. **La présence de végétation signifie au contraire que l'environnement est sain, « propre ».** La commune a décidé de changer ses pratiques d'entretien car, de manière générale, **les désherbants sont dangereux** pour la santé.

En zone non-agricole, les désherbants sont le plus souvent appliqués sur des **surfaces bitumées, imperméables et donc favorables aux transferts des molécules dans les eaux et dans l'air (évaporation).** La terre, elle, favorise l'absorption et la dégradation des matières actives phytosanitaires.

Et l'usage des pesticides pour les particuliers ?

Nous souhaitons d'abord être exemplaires. Nous pourrons, dans un second temps, sensibiliser les particuliers à l'usage de pesticides et des techniques alternatives possibles dans les cours et jardins. Par ailleurs, **la réglementation imposera, dès 2019, une interdiction des produits phytosanitaires de synthèse pour les particuliers.**

COMMUNES SANS PESTICIDE

Bilan des réalisations depuis 2014

Quatre années se sont écoulées depuis le début de ce mandat et nous sommes à l'heure du bilan des réalisations.

BÂTIMENTS ET ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES

Rénovation de la salle Violette (salle du Bar).

Aménagement du local technique afin de répondre aux besoins des associations.

Construction des locaux périscolaires pour accueillir un effectif en progression.

Acquisition terrain et atelier de charpente de M. et MME BLANC, constituant une réserve foncière pouvant permettre un futur équipement public.

Coût : 1 811 342,42 €

Subventions :
581 273,00 € pour la salle Violette et les locaux périscolaires

VOIRIES ET ÉQUIPEMENTS. PLU

Travaux du Chemin de La Cigalière, commencés au mandat précédent.
Air de jeux pour les enfants.
Aménagement du Chemin des Écoles, des abords de l'église.
Travaux de suivi de glissement de terrain (berges du Pelud)
Réfection des chemins de Tireluc et de Malatrait,
Aménagement du carrefour à feux R23/RD522, cofinancé par la CAPI et la ville de Bourgoin-Jallieu.
PLU (en cours d'achèvement) .
Plan de désherbage.

Coût : 636 869,99 €

Subventions :
144 242,43 € pour le PLU, les voiries chemins de la Cigalière et des Ecoles et abords de l'église.

MATÉRIEL

Vidéophone, badges de l'école.
Défibrillateur (façade de la mairie).
Acquisition du véhicule JUMPY, d'une tondeuse autoportée, d'une balayeuse et d'auto laveuses.
Matériel informatique de l'école.

Coût : 92 496,89 €

Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Crée en 2014, projets réalisés : Bookland (boîte à livres près de la mairie).
Panneau de basket et table de ping-pong.
Hôtel à insectes.
Plantation d'un arbre.

La commune a dû recourir à l'emprunt pour l'acquisition du terrain de M. et Mme BLANC. Toutes les autres réalisations ont été financées par les fonds propres de la commune.
La mise en place de l'amortissement du matériel permet de renouveler tous les 4 ans le matériel informatique, tous les 5 ans le matériel de transport et tous les 7 ans le matériel agricole.
À l'heure où vous nous lirez, les travaux du chemin de la Cigalière seront presque terminés. Une salle de réunion sera mise à disposition de la commune et des associations, au rez-de-chaussée d'un bâtiment construit sur le site de l'ancienne usine d'impression.
Des travaux intérieurs et extérieurs du bâtiment abritant la mairie débuteront les premiers jours de 2019, avec mise aux normes en matière d'accessibilité, conformément à la législation.

Déclaration annuelle de ruches

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, **dès la première colonie d'abeilles détenue**.

Elle participe à :
- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, **entre le 1er septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.
Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :
http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :
- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

A noter : pour les nouveaux apiculteurs ou ceux souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1er janvier et le 31 août 2018). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1er septembre et le 31 décembre 2018.

Le frelon asiatique

Le frelon asiatique, poursuit sa progression sur le territoire Rhône-alpin. Le frelon asiatique est à dominante noire, avec une large bande orangée sur l'arrière de l'abdomen. Son thorax est entièrement noir, ses ailes sont foncées. Sa tête vue de face est orange. Elle est noire sur le dessus.
Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles.

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS (Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire), en partenariat avec la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles), vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.
Deux types de nids peuvent être observés :
- **Les nids primaires :** visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- **Les nids secondaires :** visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement en utilisant les coordonnées ci-dessous :
GDS 38 : 09 74 50 85 85 / info@gds38.asso.fr
FREDON 38 : 04 74 86 40 68 / catherine.prave@fredon38.fr

Recensement militaire ou recensement citoyen

Qui est concerné ?
Tout jeune français qui a 16 ans.

Démarche
En ligne : service accessible avec un compte personnel service-public.fr
Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous forme pdf des pièces à fournir.
Accéder au service en ligne :
(https://psl.service-public.fr/mademarche/recensementCitoyen/demarche)

- Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport),
- Livret de famille à jour.

Sur place : le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents.
Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants :

- Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport),
- Livret de famille.

Coordonnées :
Centre du Service National
BP 10512 - 69365 LYON cedex 07
Téléphone : 04 37 27 25 07
Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30.
Le vendredi de 8h à 11h30.

Démarches administratives

Carte d'identité, Passeport, Permis de conduire, Certificat d'immatriculation :
Vos démarches à portée de clic sur le site **www.demarches.interieur.gouv.fr**

Première étape pour tous les documents

- Je vérifie que l'adresse comporte le sigle gouv.fr
- Je vais sur le site de l'ANTS
- Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect

Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.

Passeport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site ***https://timbres.impots.gouv.fr/***

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justifcatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.

Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie
En cas de perte, je la déclare en ligne :
Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite ***https://permisdeconduire.ants.gouv.fr***

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.

Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une :
- Duplicata
- Changement d'adresse
- Changement de titulaire
- Cession de véhicule **
- Autre motif **

Je fais ma demande en ligne ***https://immatriculation.ants.gouv.fr***

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler.
Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre à l'acquéreur .

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.

- Pour faciliter mes démarches, je peux faire appel aux professionnels de l'automobile. Pour le permis de conduire, lors de mon inscription, je peux autoriser l'auto-école à accomplir la procédure et à transmettre des justificatifs pour mon compte. Pour le certificat d'immatriculation, je peux faire appel à un professionnel de l'automobile qui peut réaliser les démarches à ma place. Je le trouve sur ***https://immatriculation.gouv.fr***, rubrique «services associés» puis où «immatriculer mon véhicule».
- Je peux également me rendre dans une préfecture ou dans les sous-préfectures équipées, pour utiliser un point numérique et effectuer mes démarches en ligne. Il me permet d'imprimer et de scanner mes documents et d'être accompagné dans les différentes étapes par un médiateur numérique.

** Uniquement en m'identifiant avec mon compte France Connect

Brûlage des végétaux

L'arrêté préfectoral n° 2013-322-0020 portant réglementation du brûlage à l'air libre ou à l'aide d'un incinérateur individuel des déchets végétaux, en vue de préserver la qualité de l'air dans le département de l'Isère précise, dans son article 2, « *qu'il s'applique aux incinérations des déchets verts, végétaux coupés ou sur pieds. Il couvre les incinérations des végétaux issus de l'entretien des jardins et des espaces ou domaines publics ou privés. Le brûlage de ces déchets végétaux est interdit en tout temps sur l'ensemble du département de l'Isère. La destruction de ces déchets, individuels ou collectifs, à l'aide d'incinérateurs ou de tout autre dispositif équivalent, est également interdite en dehors des installations autorisées au titre de la réglementation des installations classées. Les incinérations de végétaux entrepris par* ***les agriculteurs et forestiers*** *dans le cadre de leur activité professionnelle, ainsi que celles qui sont réalisées au titre de* ***l'obligation légale de débroussaillement*** *prescrites par le Code Forestier* ***ne relèvent pas du présent arrêté*** ».

Nuisances sonores

L'arrêté préfectoral N° 97-5126 stipule en son article 1 que « *tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit, de jour comme de nuit* ».

Dans son article 4, l'arrêté énonce que « *sans préjudice des réglementations spécifiques relatives aux bruits émis par les engins et matériels de chantier, toute personne utilisant, à l'occasion de chantiers de travaux publics ou privés et de travaux intéressant les bâtiments et leurs équipements, des outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises,* ***doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés****, sauf en cas d'intervention urgente* ».

Pour terminer, l'article 9 définit que « *les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, instruments, appareils diffusant de la musique, ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.*
A cet effet, ***les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage*** *en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :*

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,**
- **Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h** ».

Aussi, nous demandons aux propriétaires de chiens en particulier, de veiller à ce que leur(s) animal(aux) ne soi(en)t pas à l'origine de nuisances sonores et olfactives pour le voisinage.

Ambroisie : déclaration

Si vous rencontrez de l'ambroisie sur votre chemin ou si vous souhaitez plus d'informations :
- Contacter votre commune qui vous mettra en relation avec son référent
- Consulter le site internet de la CAPI : www.capi-agglo.fr
- Consulter le site **www.ambroisie.info** et **www.gps-ambroisie.com**

Collecte de sang

L'Etablissement Français du Sang organise une nouvelle collecte de sang sur la commune, qui permettra de répondre aux besoins des patients de notre région :
Le Mercredi 18 juillet 2018 à la Maison du Village de 16h à 19h.
Il remercie chaque donateur pour son précieux soutien

Agence Mobilité du Nord Isère

BOUGER en Nord-Isère
Le guide Mobilité 2018
disponible en consultation et en téléchargement

L'Agence de Mobilité du Nord-Isère sort sa nouvelle édition du Guide Mobilité, un outil utile pour accompagner vos publics vers davantage d'autonomie et de mobilité.
Ce guide gratuit recense l'ensemble de l'offre de transport sur le Nord-Isère (trains, bus, cars, VAP, vélo, services d'aide à la mobilité et bien plus encore).

Le Guide Mobilité est :
- Téléchargeable sur :
  http://wordpress.mobilite-nord-isere.fr/blog/2018/03/21/guide-mobilite-nord-isere-edition-2018/
- Disponible en mairie en format poche.

Plus d'informations sur **www.mobilite-nord-isere.fr**

CIDFF - Permanences juridiques - Accès au droit Nord-Isère

• Sur rendez-vous

- **Cité des Familles - BOURGOIN-JALLIEU**
  le jeudi 14h/17h
  45 avenue Maréchal Leclerc
  38300 Bourgoin-Jallieu
  Tél. : 04 74 43 63 70
- **MSAP - PONT-DE-BEAUVOISIN**
  2ème et 4ème mardi du mois 9h/12h
  Chemin des Pâquerettes
  38480 Pont de Beauvoisin
  Tél. : 04 76 32 71 99
- **Pôle Social - PONT-DE-CHERUY**
  2ème et 4ème vendredi du mois 9h/12h
  66 rue de la République
  38230 Pont de Chéruy
  Tél. : 04.72.46.18.30
- **MSAP - MORESTEL**
  2ème et 4ème mardi du mois 14h/17h
  574 rue Paul Claudel
  38510 MORESTEL
  Tél. : 04 74 80 39 33

• Sans rendez-vous

- **CCAS - LA TOUR-DU-PIN**
  1er et 3ème vendredi du mois 9h/12h
  9 rue Claude Contamin
  38110 LA TOUR DU PIN
  Tél. : 04 74 83 26 20

Permanences gratuites, confidentielles, ouvertes à toutes et tous.

CIDFF
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles

Assistantes maternelles et/ou familiales

BAULE Sylviane
Tél. : 06 08 52 65 47
308 chemin du Maron
38300 MAUBEC
Agrément maternel 4M

BERGER Emilie
Tél. : 06 21 53 44 42
100 chemin des Écoles
38300 MAUBEC
Agrément maternel 4M

GOUDON Séverine
Tél. : 06 21 43 49 25
59 chemin de Prémoranges
38300 MAUBEC
Agrément maternel 5M

HILLION Eve
Tél. : 06 84 16 34 17
58 impasse de la Combe
38300 MAUBEC
Agrément maternel 6M

LAMBERTI Joëlle
Tél. : 06 11 53 02 46
565 chemin de Paternos
38300 MAUBEC
Agrément maternel 4M

PAYSAN Marie
Tél. : 06 16 79 76 43
179 chemin de la Cigalière
38300 MAUBEC
Agrément maternel 5M

PERRIN Elodie
Tél. : 04 74 18 30 87
3 allée des Grands Champs
38300 MAUBEC
Agrément maternel 3M

RAMAGE Anaïs
Tél. : 06 72 54 44 12
538 chemin de Paleysin
38300 MAUBEC
Agrément maternel 4M

ROLAND Géraldine
Tél. : 04 74 18 03 05
132 allée le Sadiau
38300 MAUBEC
Agrément maternel 4M

TISSERAND Ludivine
Tél. : 04 74 43 66 87
116 chemin de St-Blaise
38300 MAUBEC
Agrément maternel 4M

VIRETTI Sandra
Tél. : 06 86 51 06 43
313 chemin de Paternos
38300 MAUBEC
Agrément maternel 4M

YAHIAOUI Atika
Tél. : 06 68 62 60 33
485 route de St-Jean
38300 MAUBEC
Agrément maternel 2M

Au marque-pages

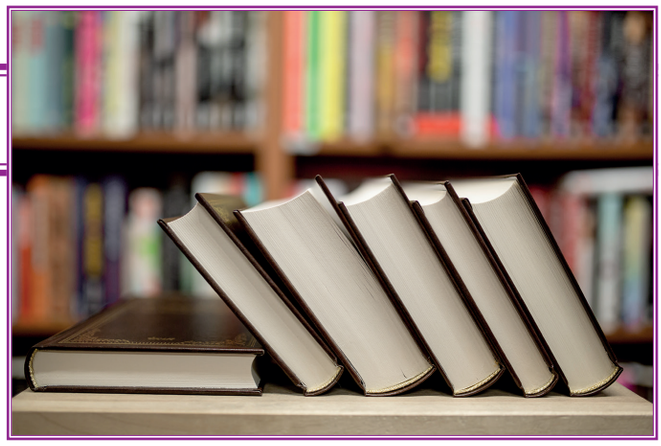

La période d'avril/mai a été intense pour les bénévoles.

Nous avons renouvelé notre prêt longue durée auprès du service de lecture publique à la maison du département : environ 300 livres ont rejoint nos étagères pour 3 ans. Nous avons également reçu le bibliobus, et avons pu échanger environ 300 livres que nous garderons 6 mois. Puis nous avons échangé 200 CD. Enfin, nous avons acheté des nouveautés, CD et livres : CLAUDEL, MUSSO, BUSSI, LEDIG…
Nous continuons de préparer nos 20 ans. **Le 14 décembre**, nous recevrons Pierre Bertrand, auteur de Cornebidouille en partenariat avec l'école. Nous préparons aussi la venue d'un conteur ou une conteuse aux alentours de Noël.

En juillet et août, nous serons ouverts chaque mercredi de 17h à 19h.

Comme vous pouvez le constater, nos bénévoles sont très actifs, merci à eux !

Paulette Jay

Conseil Municipal des Jeunes

Samedi 10 mars, les chasseurs ont répondu à l'invitation des jeunes élus. Les représentants de l'ACCA ont été très disponibles et les questions ont été nombreuses et pertinentes.
Au cours de cet échange, ils ont découvert que le rôle des chasseurs ne se limite pas à tuer du gibier. Les chasseurs veillent et interviennent pour limiter les dégâts provoqués par la prolifération de certaines espèces (sangliers, chevreuils), ils assurent le suivi et la gestion de la faune sauvage en organisant des opérations de comptage et régulent les espèces pour assurer un bon équilibre.
Ils ont aussi pour mission de signaler les maladies de la faune sauvage. Afin de protéger les sols et la biodiversité, les chasseurs Maubelans ont planté des haies qu'ils entretiennent.

Samedi 28 avril, les jeunes élus ont visité la ferme du grand pré, ils ont été accueillis par Isabelle, Francis et Roland BADIN. La visite a commencé sur le terrain par les cultures.
Leur principe est l'autonomie de la ferme, la préservation des sols et la vente directe en magasin producteur. La conservation des sols consiste à na pas réaliser de labour, de faire du semis sous couvert végétal grâce à une association de plusieurs espèces d'engrais vert. Les animaux sont exclusivement nourris par la production de la ferme et les déchets organiques servent au compost.

Très sensible à la préservation de l'environnement, toute l'organisation de la ferme est pensée en ayant recours au maximum aux produits naturels.
Ensuite, la visite a continué dans les prés où les jeunes sont allés à la rencontre des troupeaux de bovins dont la reproduction se fait naturellement par un taureau de race écossaise.
La matinée s'est terminée par la découverte du matériel agricole et un délicieux goûter a clos cette matinée très riche au cours de laquelle Isabelle, Roland et Francis ont su nous faire partager leur passion.
Pour plus de renseignements vous pouvez consulter le blog de la ferme :
http://lafermedugrandpré.blogspot.fr

Mercredi 23 mai, 6 jeunes élus ont participé à une rencontre des CME-CMJ (conseil municipal enfants et jeunes) organisé par la CAPI.
Le thème de la rencontre était une réflexion sur les discriminations.
Cette rencontre s'est déroulée en trois temps, d'abord un travail en atelier sur la question « qu'est-ce que vous trouvez injuste dans les rapports humains ? », puis la projection d'un film d'animation sur le thème de la discrimination, enfin la réalisation d'un slogan et la mise en scène lors d'une séance photo.

En conclusion, les jeunes élus ont été interpellés sur leur rôle à jouer au quotidien.

Nettoyage de printemps - Samedi 24 mars 2018

C'est par une matinée printanière que les bénévoles se sont retrouvés devant la mairie pour le « Nettoyage de Printemps 2018 » initié par le SMND dans le cadre de La Journée de l'Environnement.nette et organisé par la municipalité.

17 adultes et 23 enfants se sont équipés de gilets fluorescents, de gants et de sacs poubelles pour aller ramasser les déchets dans les différents quartiers de notre commune.

Cette année, le volume des déchets collectés a été moins important, soit à peine 2 m^3 contre 5 m^3 environ les années précédentes. Nous constatons moins de gros encombrants et moins de ferraille mais, malheureusement, encore beaucoup trop de bouteilles en verre et en plastique.

La matinée s'est terminée à la Maison du Village autour d'une petite collation offerte par la municipalité.
Merci à toutes ces familles très sensibilisées à l'écocitoyenneté qui ont souhaité accorder de leur temps au ramassage de ces nombreux déchets.

Calendrier des fêtes 2ème semestre 2018

JUILLET

Mercredi 4	Maison du Village	19h Assemblée générale du CJA
		20h Repas des adhérents
Mercredi 18	Maison du Village	Collecte de sang, 16h - 19h

SEPTEMBRE

Dimanche 2		Rallye VTT/ Vélo route / Marche de La Découverte
Samedi 8	Maison du Village	Forum des associations, 8h30 - 12h
Mercredi 19	Maison du Village	Assemblée générale Sou des Ecoles

OCTOBRE

Dimanche 7	Maison du Village	Marché artisanal, 10h à 19h
Samedi 13		Randonnée nocturne du sou des écoles

NOVEMBRE

Jeudi 10	Maison du Village	Théâtre - La Compagnie de l'Antisèche
Samedi 17	Maison du Village	Concours de coinche de l'ACCA
Dimanche 25	Maison du Village	Repas des aînés du CCAS

DECEMBRE

Samedi 1er		Téléthon
Dimanche 2	Maison du Village	Repas des Vieux Tracteurs
Vendredi 14	Bibliothèque	Dédicace de Pierre Bertrand, auteur jeunesse

Comptes rendus des Conseils Municipaux des 2, 30 mars et 27 avril 2018

Urbanisme

Les autorisations d'urbanismes déposées depuis le dernier « Maubelan » sont les suivantes :

Déclaration préalables :
- **BARTHELEMY Alexandre**, réhabilitation de 2 logements, route de Saint-Jean.
- **SALAMAND**, division de terrain, chemin du Polosson.
- **BOUVIER Michel**, piscine chemin de la Simone.
- **BURGEL Eric**, garage, chemin des Chevreuils.
- **BLANCHET Ludovic**, clôture, chemin des Ayes.
- **CHAMOUTON Jack**, division de terrain, chemin du Château.
- **DUROUCHOUX Antoine**, abri de jardin + poulailler, chemin de Paleysin.
- **BLANC Bernard**, clôture, chemin de la Dret.
- **ROCHER Simon**, auvent + extension, route du Dauphiné.
- **DUPONT Gilles**, piscine, chemin du Polosson.

Permis de Construire :
- **PICHON Grégoire**, maison individuelle, route de Saint-Jean.
- **LEMA Lorie**, extension maison existante, chemin du Château.
- **PERRETON Gérard**, aménagement de combles, route des Léchères.
- **COLLET Michel**, extension maison habitation 41m², chemin du Maron.

Permis de démolir :
- **PICHON Grégoire**, démolition d'un bâtiment existant avant permis de construire, route de Saint-Jean.

Certificat d'urbanisme opérationnel :
- **REVOL Valentin**, maison d'habitation, chemin du Brouchoud.

Règlement National d'Urbanisme :

Le POS de la commune est caduc depuis le 27 mars 2017. Depuis cette date, le **RNU (Règlement National d'Urbanisme)** s'applique sur le territoire communal.
Toute demande d'autorisation d'urbanisme est soumise à l'avis conforme du préfet, c'est-à-dire que ce dernier est consulté systématiquement.
La commune par délibération du 10 février 2017 a instauré un **sursis à statuer**, mesure de sauvegarde destinée à différer la décision de délivrer (ou de refuser) une autorisation d'urbanisme.

Plan Local d'Urbanisme :

Une réunion publique a été organisée le 13 septembre 2017 pour présenter le projet de Plan Local d'Urbanisme aux administrés. Les documents présentés sont disponibles en mairie.
Depuis, les travaux de rédaction du règlement du PLU se sont poursuivis. Le projet était prêt à être arrêté, mais de nouvelles directives élaborées par la DDT (Direction Départementale des Territoires) et validées par le Préfet au sujet de la prise en compte des risques naturels en ADS (Autorisation Droit des Sols) pour les communes qui disposent d'une carte d'aléas, nous ont été transmises en mars 2018. Il est nécessaire de revoir la rédaction du règlement pour intégrer ces nouvelles données.
La prochaine étape sera donc la réalisation du bilan de la concertation et l'arrêt du PLU en Conseil Municipal sur le 3ème trimestre 2018.
Le projet de PLU sera ensuite envoyé aux PPA (Personnes Publiques Assossiées) pour avis, qui disposent d'un délai de 3 mois pour faire un retour sur le projet.
Fin d'année 2018, le PLU pourra être soumis à enquête publique d'une durée d'un mois. Un commissaire enquêteur sera nommé par le tribunal Administratif, des permanences seront définies pour l'accueil des administrés. Après la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur aura 1 mois pour rendre son rapport.
L'objectif d'approbation du PLU est fixé aux alentours de fin mars - début avril 2019.

Budget prévisionnel 2018

Fonctionnement

Dépenses	**1 039 166,00 €**
Charges à caractère général *	301 740,00 €
Charges du personnel (salaires + charge sociales)	368 000,00 €
Autres charges de gestion courante **	73 466,00 €
Charges financières (intérêts de la dette)	28 960,00 €
Charges exceptionnelles ***	800,00 €
Opérations ordre budgétaire ****	2 200,00 €
Dépenses imprévues	50 000,00 €
Amortissement	14 000,00 €
Virement à la section investissement	200 000,00 €

* *achats non stockés, réparations, maintenance, assurances, transports, prestations extérieures, affranchissement, téléphone, impôts*
** *redevances, indémnités des élus, subventions versées*
*** *intérêts de retard, annulation titres*
**** *opérations donnant lieu à aucun décaissement ni encaissement*

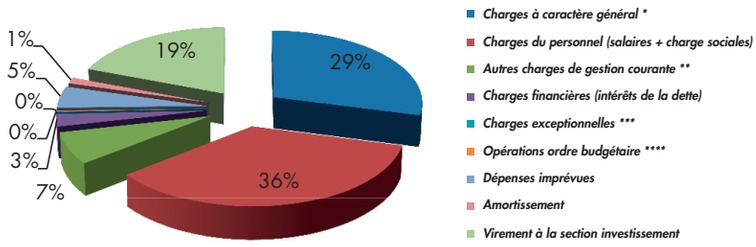

Recettes	**1 039 166,00 €**
Atténuations de charges *	11 500,00 €
Produits de service **	104 700,00 €
Impôts et taxes	695 749,00 €
Dotations	157 929,00 €
Autres produits de gestion courante	15 000,00 €
Produits exceptionnels ***	-
Opération ordre budgétaire	5 000,00 €
Excédent exercice antérieur reporté	49 288,00 €

* *remboursement sur rémunérations personnel (contrats aidés, indemnités de SS)*
** *concessions funéraires, redevances périscolaires, redevances culturelles*
*** *indemnisation assurance*

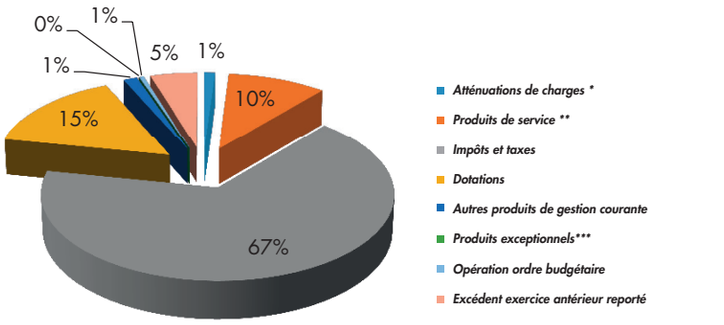

Investissement

Dépenses	**1 394 219,00 €**
Remboursement capital emprunt	75 900,00 €
Passage POS en PLU	13 000,00 €
Mobilier et matériels	159 500,00 €
Travaux bâtiment	170 000,00 €
Travaux voirie	186 222,00 €
Achat terrains	370 000,00 €
Opérations ordre budgétaire	5 000,00 €
Déficit investissement 2017	414 597,00 €

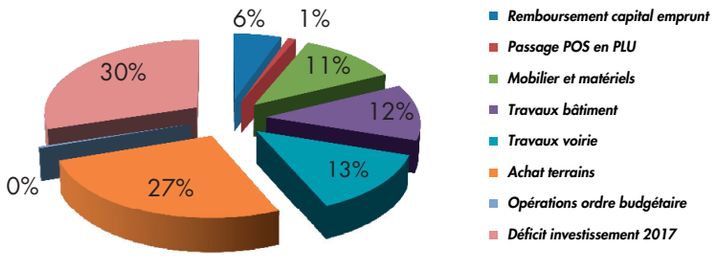

Recettes	**1 394 219,00 €**
Subventions à recevoir	323 483,00 €
Emprunt	300 900,00 €
Fonds de compensation de TVA	143 836,00 €
Taxe aménagement (taxe urbanisme)	50 000,00 €
Excédent de fonctionnement 2017 affecté en investissement	362 000,00 €
Amortissement	14 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement	200 000,00 €

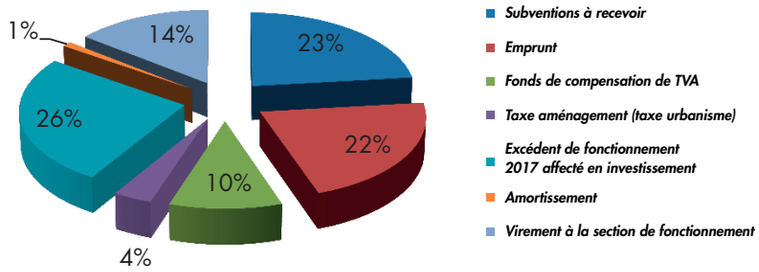

Note fiscale

Le budget primitif 2018 tient compte de la baisse continue des dotations de l'Etat, pour notre commune la dotation sera de 2 000 Euros inférieure à celle de l'année 2017. Les dépenses liées à la fréquentation des services et équipements sont en hausse constante, ce qui nous oblige à maîtriser toutes les dépenses de fonctionnement.

seils municipaux Conseils municipaux Conseil

Délibérations du 2 mars 2018

1/ Instauration du nouveau régime indemnitaire : le RIFSEEP

Mise en place, à l'unanimité, du nouveau régime indemnitaire à compter du 1er mars 2018.
Ce nouveau régime met l'accent sur la fonction et la valeur professionnelle des agents.
Il comprend une part fixe versée mensuellement et une part variable versée annuellement.
Le RIFSEEP sera attribué aux agents titulaires, stagiaires et les agents en contrat depuis 9 mois dans la collectivité. La part variable est attribuée en fonction de critères suivants :
- Respect de la hiérarchie et des élus,
- Ponctualité dans le rendu des travaux demandés,
- Savoir-être vis-à-vis des collègues de travail et des usagers,
- Disponibilité et investissement dans ses missions.

Ce nouveau régime est conservé pendant les 6 premiers jours ouvrés non consécutifs d'arrêt maladie, sur une année, il sera réduit de moitié à compter du 7ème jour d'arrêt et supprimé à compter du 31ème jour d'arrêt. Les agents titulaires conservent leur 13ème mois.

2/ Création de postes

Approbation, à l'unanimité de la création, à compter du1er mars 2018 :
- 2 postes d'agent d'animation au service périscolaire : un à temps complet et un à raison de 26.60 h sur 35
- 1 poste d'agent de maîtrise suite à l'inscription sur la liste d'aptitude 2017 d'agent de maîtrise de Didier GANJEAN.

3/ Vote des taux des taxes directes locales

Augmentation, à la majorité, des taux des taxes directes locales, compte tenu de la difficulté à construire un budget équilibré, de la baisse des dotations de l'Etat, du déficit d'investissement de l'année N-1 et de la suppression progressive de la taxe d'habitation. La fiscalité locale est à repenser pour l'avenir de la commune.
Taux des taxes directes locales 2017 :
- Taux de la taxe habitation : 8.20%
- Taux de la taxe foncière :
. sur les propriétés bâties : 19.11%
. sur les propriétés non bâties : 41.42%

4/ Vote des subventions 2018

Vote, à l'unanimité, des subventions suivantes :

Organisme	*Montant*
IEFAM Bourgoin-Jallieu	40.00 €
MFR de Chaumont	120.00 €
MFR de La Grive	120.00 €
MFR de MOZAS	60.00 €
Sou des Ecoles de MAUBEC	1 200.00 €

5/ Affectation du résultat 2017

Rappel des résultats de clôture 2017 :
- Excédent de fonctionnement de 411 288 €
- Déficit d'investissement de 414 596.68 €
minoré des restes à réaliser de 53 048 €
Approbation, à l'unanimité de l'affectation du résultat 2017 comme suit :
- Affectation en investissement : 362 000.00 €
- Report en fonctionnement : 49 288.67 €

6/ Vote du Budget Primitif 2018 de la commune

Le budget primitif fixe les prévisions de dépenses et recettes de la collectivité.
L'adjoint aux finances rappelle la difficulté à construire un budget équilibré et précise que les dépenses de fonctionnement ont été estimées au plus juste et sont inférieures aux prévisions de l'année précédente.
Le budget primitif a été établi en tenant compte de l'augmentation des taux des taxes directes locales et de l'affectation du résultat précédemment votés. (cf. Budget).

Délibérations du 30 mars 2018

1/ Suppression des 2 postes en CDI

Suppression, à l'unanimité, des 2 postes créés en CDI en 2014 et 2015 suite à la création de 2 postes d'agents d'animation au service périscolaire à compter de mars 2018.

2/ Autorisation de signature de la convention de la fourrière animale

Autorisation donnée à l'unanimité, à Madame le Maire pour la signature de la convention avec la SPA pour l'accueil des chiens errants et avec DAKTARI pour la capture et le transport de ces animaux.

3/ Vote du Compte de gestion 2017

Approbation, à l'unanimité, du compte de gestion 2017, compte des réalisations arrêté par le trésorier, conforme au compte administratif de la commune.

Délibérations du 27 avril 2018

1/ Acquisition de terrain pour la défense incendie du Grand Paleysin : autorisation de signature

Autorisation donnée à l'unanimité à Madame le Maire, pour la signature de tous les documents nécessaires à l'acquisition de la parcelle C936 d'une superficie de 225m² pour la création de la protection incendie du quartier du Grand Paleysin.

L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux est consultable en mairie et sur le site internet de la commune.

Le Sou des écoles

Comme chaque année, nous avons débuté 2018 par notre traditionnel Loto. Nous remercions tous les généreux donateurs qui nous ont donné de nombreux lots ainsi que les familles de l'école et les habitants de Maubec pour leur présence toujours aussi nombreuse.

Dimanche 14 janvier, avec l'aide du comité des fêtes, nous avons organisé un « après-midi jeux » avec la participation du magasin de Bougoin-Jallieu « Déclic Ludic ». Ce fut, pour les nombreux participants l'occasion de jouer en famille ou entre amis autour d'une galette des rois !

Le 17 mars, nous avons retrouvé les enfants pour le défilé du carnaval. Malgré un temps humide, nous avons défilé puis nous nous sommes tous retrouvés à la Maison du Village pour regarder M. Carnaval s'enflammer. Ensuite nous avons partagé un goûter, et ceux qui le souhaitaient se sont fait prendre en photo.

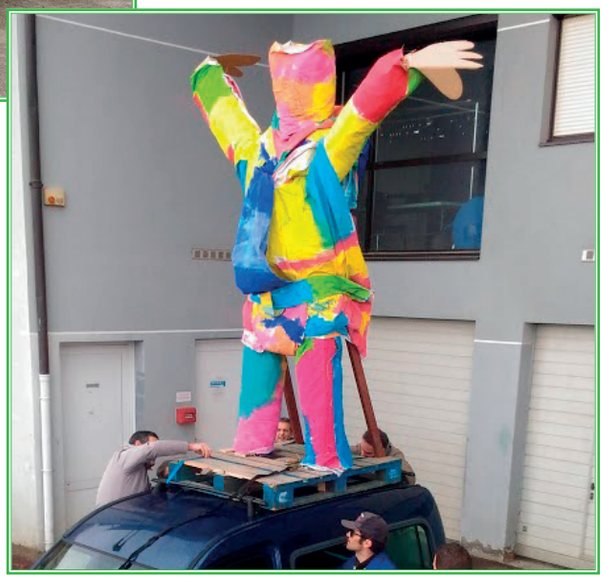

Nouveauté cette année, nous avons lancé une vente de fromages provenant de la Chartreuse et ce fut un succès. L'opération sera renouvelée l'année scolaire prochaine.

Nous finirons l'année scolaire par la **fête de l'école**, qui aura lieu **le 29 juin** à la Maison du Village. Ce sera l'occasion de venir jouer en famille, se restaurer et assister aux spectacles préparés par les enseignants de l'école.

Enfin, nous vous retrouverons à la rentrée pour notre **assemblée générale** qui se déroulera le **mercredi 19 septembre**. Des postes seront à pourvoir (bureau + membres actifs).
Pour le bon fonctionnement du Sou, il serait bon que les postes soient occupés et que le renouvellement des bénévoles soit réalisé. Nous comptons sur vous !

A vos agendas ! La **prochaine rando nocturne aura lieu le samedi 13 octobre 2018**.

En attendant la dernière manifestation, nous remercions tous les bénévoles qui ont participé au bon fonctionnement du Sou cette année.

Le Club des Jeunes et d'Animation

Le CJA propose des cours de **Danse Enfants** dès la rentrée de septembre 2018 :
• Danse « Eveil » pour filles et garçons de MS et GS de maternelle et CP - les jeudis de 16h45 à 17h30.
• Danse « Initiation » pour filles et garçons de CE1 et CE2 - les jeudis de 17h30 à 18h15 (sous réserve d'inscriptions suffisantes).
• « Danses du monde » pour filles et garçons de CE1 et CE2 - les lundis de 16h45 à 17h30.
• « Danses du monde » pour filles et garçons de CM1, CM2 et 6ème - les lundis de 17h30 à 18h30.

Danse Country
Après une première année d'initiation, nous continuerons avec des séances de perfectionnement.
Les non-débutants peuvent nous rejoindre.
Les séances ont lieu tous les lundis soir de 19h à 20h dans la salle de la Maison du Village.
Contact : Muriel Durand 04 37 03 14 81.

Théâtre Adultes
« La Compagnie Gourmande » a présenté sa pièce « Coupables » d'après « Les 10 petits nègres » d'Agatha Christie - le samedi 2 juin 2018.

Théâtre Enfants et Pré-Ados
Les deux groupes ont fait leur présentation de fin d'année le samedi 23 juin 2018.

Oenologie
La saison 2017 - 2018 se terminera en juin pour la section œnologique du CJA. Pour sa deuxième année d'existence, nous aurons abordé des sujets variés :
• autour des cépages : les 6 principaux cépages rouges de France pour terminer par le Grenache,
• autour des régions : le Bordelais, le Chablis en présence du domaine Sylvain Mosnier et la Corse en présence du domaine Vecchio.
• En Juin, l'année se terminera sur un sujet autour des techniques de vinification : les rosés.
Contact : Fabrice Ménage - oeno.maubec@gmail.com

Les **inscriptions aux différentes activités se feront au Forum des Associations de Maubec le samedi 8 septembre 2018**, à la Maison du Village de 8h30 à 12h, ou en contactant directement les référents d'activités.

Les référents d'activités ainsi que les membres du bureau vous souhaitent de bonnes vacances d'été.

L'agenda de la semaine du CJA

L'adhésion de 6 € donne accès à l'ensemble des activités proposées par le CJA.

Pour tout renseignement sur les activités, veuillez contacter les référents d'activités.

ACTIVITE	JOUR	HORAIRE	LIEU	REFERENT D'ACTIVITE
GYM FITNESS	Lundi matin	8h30 à 9h30 9h30 à 10h30	Maison du village	Muriel DURAND 04 37 03 14 81
	Mercredi soir	19h15 à 20h15		
GYM DOUCE	Lundi	14h30 à 15h30	Maison du Village	Michèle RAJON 04 74 93 24 22
	Jeudi			
PILATES	Mardi soir	19h à 20h	Salle motricité école	Muriel DURAND 04 37 03 14 81
	Jeudi matin	8h45 à 9h45	Maison du Village	
THEATRE **- Enfants** **- Pré-ados** **- Adultes**	Mardi	17h à 18h15	Maison du Village	Véronique JACQUET 06 69 75 35 49
		18h15 à 19h45		
		20h à 21h30		Véronique PONTHUS 06 77 52 95 10
YOGA	Mercredi matin	9h45 à 11h15	Maison du village	Michèle RAJON 04 74 93 24 22
	Jeudi soir	19h à 20h30		Aline GUILLAUD 04 74 28 04 38
DANSE COUNTRY	Lundi soir	19h à 20h	Maison du village	Muriel DURAND 04 37 03 14 81
PATCHWORK	Jeudi	14h à 16h30	Salle Mairie 1er étage	Catherine DU MANOIR 04 74 43 98 91
SCRAPBOOKING ADULTES	1 Lundi / mois	14h à 16h et 18h à 20h	Salle Mairie 1er étage	Murielle TREVISANUT-JAMMET 07 81 16 43 45
OENOLOGIE	6 jeudis / an	20h à 23h30	Maison du Village	Fabrice MENAGE oeno.maubec@gmail.com
ASTRONOMIE	1 Vendredi / mois	20h30 - hiver 21h - été	Petite salle de réunion	Philippe ARNOUX 06 29 76 52 63
CULTURE & VOYAGES	Organisation de Week-ends et de petits voyages culturels			Michèle RAJON 04 74 93 24 22

Le Relais du Plateau

Le Relais du Plateau, qui fait partie des 8 relais de La paroisse Saint-François-d'Assise, comprend 3 églises dont Maubec, Chèzeneuve et Crachier, et vit des temps forts et vivants.

Plusieurs enfants de notre relais, en âge scolaire, ont été baptisés à l'église Saint-Jean-Baptiste le jour de Pâques.

Chaque mercredi soir à 19h, une messe est célébrée dans l'église de Maubec par le Père Emmanuel ou un des deux autres prêtres de notre paroisse Saint-François-d'Assise. Quelquefois, durant cette célébration, des temps importants sont vécus par le petit nombre de paroissiens qui participent à cette messe, notamment en portant dans la prière le souci d'habitants de notre village, malades ou qui subissent des opérations lourdes et difficiles à vivre, mais aussi des moments d'actions de grâce pour des anniversaires de mariage, pour des laïcs consacrés de « la Communauté Reine de La Paix ». Cette dernière, venant du Brésil, nous soutient par sa présence et son aide aux célébrations tout au long de l'année, dans notre belle, vivante et joyeuse paroisse Saint-François-d'Assise.

Et notre paroisse Saint-François-d'Assise, soucieuse d'une solidarité inspirée de L'Evangile, a initié une équipe de bénévoles (dont plusieurs de notre relais) pour accueillir sur Bourgoin-Jallieu une famille de réfugiés Syriens.

Mais n'oublions pas nos enfants du catéchisme qui sont venus lors de nos messes du mercredi soir pour se faire expliquer par le Père Emmanuel, « le Credo », qu'ils ont écouté avec leurs petites oreilles, mais avec tout leur cœur.

Nous vous rappelons aussi que tous les 1er jeudis de chaque mois, en soirée, une rencontre appelée « Fraternités Locales » à laquelle se réunissent voisins, amis, ou toute personne intéressée par un échange très libre sur l'Evangile du dimanche suivant, dans un climat convivial et amical.

Le M.C.R. Grenoble-Vienne (Mouvement Chrétien des Retraités), après une année 2017/2018 riche en réunions et en rassemblements sur les « Chemins de L'Espérance), va vivre les 3èmes Journées Mondiales de La Retraite (JMR) à Lourdes du 18 au 21 Juin 2018 sur le thème de L'Encyclique du Pape François « Laudato Si » (la santé, la famille, la maison commune et le dialogue Islamo-Chrétien). Quelques places sont encore disponibles (Contact Mme Mathias).

Renseignements :
M. ou Mme MATHIAS à Maubec : 06 68 11 19 20
Mme Irène DURAND à Maubec : 04 74 28 10 75

Le Comité des fêtes

Le comité des fêtes prépare sa rentrée !!!
L'année 2017/2018 s'est achevée après le vide grenier du 3 juin et nous passons en mode « vacances » jusqu'en septembre.

Bien entendu, cette année a été plus calme que les années précédentes pour le comité des fêtes, et pour la première fois depuis 7 ans, le comité des fêtes n'a pas proposé une fête de village début juillet.
L'**assemblée générale, le 28 septembre**, permettra d'orienter ou de réorienter les manifestations intergénérationnelles si chères au comité des fêtes.

Après les après-midi jeux, les sorties montagne, la rénovation des chemins, les arbres remarquables, les soirées « Années 80 » puis « 90 », Les envies ne manquent pas mais elles doivent être partagées, collectives, et chacun doit y trouver plaisir, découverte et échanges.

Si vous avez des idées, si vous souhaitez pousser ou partager des initiatives, transmettre votre passion du village, permettre à tous de se retrouver simplement, alors rejoignez-nous pour cette assemblée générale, le 28 septembre à 19h. A très vite.

Le CDF

La Chorale « La Voix Des Champs »

Lorsque vous lirez ces lignes, notre concert du 9 juin aura eu lieu. Nous espérons avoir un public aussi nombreux que lors de notre week-end du 21/22 Juin dernier.
Nous avons reçu les chorales de Lille, Reims et Argelès-sur-Mer, ce fut un moment magique.
Nous avons travaillé tout le samedi après-midi pour mettre au point 4 chants communs.

La météo nous a été favorable pour notre balade du dimanche matin qui nous a emmenés à la Garine, l'église et Montquin.
Nous avons terminé notre week-end avec un repas sous les arbres sur le parvis de la Maison du Village.
En se promettant de se retrouver à Argelès le 13 avril 2019.

Après une pause estivale, nous reprendrons nos **répétitions chaque lundi** à la Maison du Village, salle Violette, de 20h à 22h.

Si vous aimez chanter, n'hésitez pas à pousser la porte, nous avons besoin d'étoffer tous les pupitres.

Le bureau

Le Tennis Club

Cette saison a été riche en nouveautés, avec un bureau élargi et surtout un nouvel entraineur (Daniel Peyre). Il a dynamisé les cours avec une orientation plus marquée vers la compétition pour les enfants et adolescents volontaires.
Une équipe adulte homme fondée essentiellement sur les jeunes était inscrite dans le championnat départemental et s'est classée première de sa poule. Elle dispute les phases finales et vient de remporter son 1/8ème de finale.

Les événements comme le théâtre et les crêpes ont confirmé leur succès.
Un grand merci encore à tous les bénévoles sans qui rien ne serait possible.

Pour cet été, nous souhaitons organiser outre un stage pour les adhérents « adultes », un stage ou une session de prérentrée autour du tennis avec une note multisport encadrée par Daniel.

Pour la prochaine saison, le calendrier des cours sera modifié en raison de la disponibilité des mercredis matin.

Pour tout renseignement vous pouvez joindre Marc Fabre au 06 87 36 50 18 ou aller sur la page Facebook du club : tennis club de maubec.

N'hésitez pas à nous rejoindre pour échanger plus que des balles.

pour le Bureau
Marc Fabre - Président

La Découverte

Que s'est-il passé à « La Découverte » depuis le bulletin municipal de Janvier ?

Suite à l'absence de nouveaux candidats à l'Assemblée Générale du 16 novembre 2017, le bureau a été reconduit dans son intégralité, à savoir :
- président : Jean-Michel DELAMARE
- trésorière : Christiane DELAMARE
- trésorière adjointe : Maryse BOUTONNET
- secrétaire : Maxime DUGOUAT.

2018 voit l'augmentation des propositions de sorties pour nos trois activités Vélo-route, VTT et Marche.
A ce jour, nous avons enregistré 51 adhésions, ce qui est un beau score en cette période de l'année.

Rappel de quelques événements :

Le 2 décembre, par un temps très froid et une fine pellicule de neige, matinée Téléthon ; le club s'est occupé du fléchage du parcours, des inscriptions et la distribution des fanions au départ de Maubec.

Le 3 février 2018, soirée fort sympathique au restaurant « Les trois Colombes » (à Crachier) pour clôturer la saison 2017 ; nous étions 45 !

Le dimanche 8 avril : avec une fenêtre météo favorable, notre manifestation Vélo-route (3 parcours avec option retour par la montée de Maubec) / VTT (2 parcours) / Marche (3 parcours avec animation-enfants sur le 6 km) a attiré 554 participants (138 vélo-route, 129 vététistes et 287 marcheurs + vélos-enfants), ce qui est une belle réussite. Accueil, fléchages et ravitaillements ont été appréciés ; pour nos manifestations à venir, nous allons mettre en place un parcours VTT familial, plus accessible.

Les Maubelans (représentant à eux seuls 25 % de la totalité des participants) et les communes avoisinantes (Bourgoin, Crachier, Meyrié, Nivolas, Saint-Agnin…) nous ont une nouvelle fois fait confiance… Grand merci à eux !

Du 5 au 12 mai : séjour à Riccione (Italie) avec sorties cyclo et pédestres en étoile ; les 26 participants ont apprécié l'hébergement, la cuisine et les nombreuses curiosités proposées dans une ambiance très chaleureuse.

Lors de la parution de ce bulletin, plusieurs autres événements se seront déroulés ou seront en cours de préparation, notamment :
- Samedi 23 juin : l'Ardéchoise en une journée
- Du 30 juin au 6 juillet : les « 6 jours de Vars » à vélo.
- Dimanche 2 septembre : notre 2ème manifestation annuelle VTT / Vélo-route / Marche… Nous vous attendons nombreux !

Comme vous le voyez, tout va pour le mieux à « La Découverte ».
Toutes les **informations et actualités** de notre club sont consultables sur notre site internet à l'adresse :
http://www.la-decouverte-maubec.fr/.
Et pour en savoir plus, n'hésitez pas à tester nos activités avant… Et pourquoi pas de nous rejoindre.

Le bureau

Message à nos associations

Merci de transmettre
en mairie
vos articles, photos et autres documents
pour une parution
dans le prochain Maubelan

avant le 15 novembre 2018

Mairie de Maubec
103 Route du Dauphiné, 38300 Maubec
mairie-maubec@wanadoo.fr
Tél. 04 74 93 16 76 - Fax 04 74 93 70 45
www.maubec-isere.fr

LE 7 OCTOBRE 2018,

L'EXPO ARTISANALE DEVIENT LE

MARCHÉ ARTISANAL !

Malins, décoratifs ou gourmands,
les produits seront nombreux !
Venez régaler vos yeux et vos papilles !

MAISON DU VILLAGE DE MAUBEC

ENTRÉE GRATUITE - DE 10 H À 19 H